



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Que l'offre intégrée et concertée pour les enfants 0 à 6 ans soit au cœur de la loi

Montréal, 21 août 2019 – Au moment d'amorcer la deuxième journée d'étude détaillée du projet de Loi 5 modifiant la *Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*, l'AQCPE interpelle le gouvernement afin que des dispositions soient prévues dans la loi pour maintenir et renforcer la cohérence entre le réseau scolaire et le réseau des CPE et ainsi assurer une offre concertée et de qualité pour les enfants de 0 à 6 ans et leur famille.

La nécessaire complémentarité dans la loi

Le projet de loi actuel ne prévoit plus l'obligation de développer l'offre de maternelles 4 ans de manière complémentaire au réseau de services de garde éducatifs. «Il est important d'inclure dans la loi des dispositions qui garantiront la cohérence et la cohésion de l'offre globale 0-6 ans. Nous entendons l'ouverture et le souhait du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'agir en complémentarité, mais nous croyons que la loi doit inclure cette volonté dans le but d'en assurer sa mise en œuvre et sa pérennité.» a déclaré la directrice générale de l'AQCPE, Geneviève Bélisle.

Elle a aussi tenu à rappeler l'une des recommandations présentée par l'AQCPE dans son mémoire voulant que la loi prévoit un mécanisme de consultation régionale visant à recommander à la fois au ministre de la Famille et au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la meilleure manière de déployer l'offre sur le territoire en fonction des besoins des parents.

Une stratégie intégrée pour les 0 à 6 ans

À plusieurs reprises au cours des derniers mois, le gouvernement, les partis d'opposition, les parents et différents acteurs de la société civile ont rappelé l'importance des CPE au développement global des jeunes enfants. «Nous avons une vision d'un projet de société en 1997 qui comptait à la fois sur le développement du réseau des CPE et la maternelle 5 ans. Malheureusement, au cours des 10 dernières années, nous avons perdu de vue ce plan, et nous en constatons les impacts négatifs. Il est primordial de définir rapidement une stratégie nous permettant d'offrir aux familles du Québec, une offre de service qui soit intégrée, accessible, de qualité et cohérente afin d'atteindre notre objectif de réduire les vulnérabilités des jeunes enfants et favoriser leur réussite éducative.» a précisé la directrice générale de l'AQCPE.

À propos de l'AQCPE

L'AQCPE a pour mission d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance. Elle a initié la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance, où la *Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance* a été adoptée par plus de 2500 personnes et 31 organisations représentant plus de 2 millions de citoyens.

L'AQCPE est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec.

- 30 -

Contact et informations :

Claude Deraîche
Directeur des communications et relations avec les membres
(514) 609-9060
claude.deraiche@aqcpe.com